

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix sept à vingt heures trente, **le quatre mai**

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle associative de Cré sur Loir en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Michel LANDELLE, Philippe ALUSSE, Edgar BOURGUIGNEAU, Gérard BIDAULT, Florence CARTON, Manuela GOUPIL, Jean-Yves GILBERT, Nicole LÉBOUCHER, Marie-Bertille JEANSON, Franck BOUTEILLER, Jérôme FAUVEAU, Christophe BESNARD, Brigitte FRELIN, Noël PERPOIL, Emmanuel DAVEAU, Loïc CHAUVEAU, Louis RAIMBAULT, Bernard LECHAT, Isabelle GILLET, Nicole SIMON, Patrice TOUCHARD, Marylène SOUCHARD, Hervé BOIS.

Etaient absents excusés : Véronique HERVE, Sophie VIEILLARD, Magali DESMARRES, Christine HERRISSON, Dominique COSNARD et Marc NAULET.

- Christine HERRISSON donne pouvoir à Edgar BOURGUIGNEAU
- Magali DESMARRES donne pouvoir à Philippe ALUSSE
- Dominique COSNARD donne pouvoir à Manuela GOUPIL
- Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LÉBOUCHER

• **Le Procès verbal de la séance du 30 mars 2017 a été approuvé**

• **Nomination d'un secrétaire de séance**

Marie-Bertille JEANSON a été élue secrétaire.

• **Récapitulatif du tableau des élections pour les permanences**

- A la demande de Mme Souchart, un débat sur l'installation des compteurs linky a eu lieu. Monsieur de Sagazan a confirmé sa volonté de ne pas délibérer sur ce sujet qui n'est pas de la compétence de la commune et propose un débat avec les élus, des représentants d'ENEDIS et des représentants du collectif « contre Linky » en dehors du conseil municipal.
- A la demande de M. Hervé Bois et de l'ensemble du Conseil Municipal, il a été décidé de terminer les réunions de conseil municipal à 23 heures.

1 – Décisions du Conseil municipal

- **Déplacement du panneau agglomération de Bazouges (route du cimetière et route de la Chapelle d'Aligné)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Pour des raisons de sécurité, de valider le déplacement du panneau d'agglomération de Bazouges près de la salle polyvalente, route de la Chapelle d'Aligné sur la Départementale 100 juste après le parking de la salle polyvalente.
- Pour raison de sens unique, de valider le déplacement du panneau route du cimetière.

Route de la Chapelle d'Aligné, juste après le parking de la salle polyvalente :



Route du cimetière :



- **Nomination de référents pour les chemins pédestres**

L'office de Tourisme du Pays Vallée du Loir, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays fléchois, a mandaté le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Sarthe (5CDRP 72) pour la réalisation d'une évaluation complète des itinéraires de randonnées en Pays Fléchois. Les itinéraires de randonnée de Bazouges Cré sur Loir vont donc prochainement bénéficier de cette évaluation en vue de faire évoluer et de promouvoir cette offre de loisirs.

Afin d'organiser au mieux cette mission, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer 1 titulaire et 1 suppléant pour Bazouges et pour Cré comme suit :

Pour Cré : **1 titulaire, Christophe BESNARD ; 1 suppléant, Noël PERPOIL**
Pour Bazouges : **1 titulaire, Dominique COSNARD, 1 suppléant, Edgar BOURGUIGNEAU.**

- **Validation de la carte scolaire de Bazouges Cré sur Loir**

La commission propose de maintenir la carte scolaire en place afin de ne favoriser / défavoriser aucune des 2 écoles (Chaissac et Bourg Joly).

Les parents ne sont pas considérés hors commune mais la carte scolaire est sur les quartiers de Bazouges et de Cré puisque désormais la commune compte 2 quartiers et 2 écoles publiques (ex : La Flèche). Les quartiers correspondant aux anciennes communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 27 voix pour et 1 contre :

- **De valider le maintien de la carte scolaire aux territoires des anciennes communes.**

La règle reste celle appliquée actuellement

- Les enfants du quartier de Cré sont scolarisés au Bourg Joly
- Les enfants du quartier de Bazouges sont scolarisés à Gaston Chaissac
- Aucun enfant d'autres communes ne sera accepté dans les dites écoles
- Les enfants de nos quartiers qui seraient scolarisés dans d'autres communes ne donneront droit à aucun versement financier de la part de Bazouges Cré sur Loir à cette commune.

Les Exceptions

- Lorsque que le siège de travail d'un des 2 parents est situé sur les dits quartiers
- La Fratrie
- Si pour des raisons de handicap l'école est la seule habilitée à recevoir l'enfant
- Le cas d'un enfant de Cré qui souhaite venir à Chaissac ou inversement et dont le cas ne fait pas partie des exceptions sera étudié par la commission

- **Validation du principe d'un règlement de la cantine municipale de Bazouges et de Cré sur Loir**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- **Valider le principe d'un règlement commun de la cantine de Bazouges et de Cré,**

Ce règlement pourra être modifié au besoin et sera remis chaque année aux élèves et parents des écoles de Bazouges Cré sur Loir.

- **Extension de l'aire de jeux de Bazouges**

En 2016, il a été installé à Bazouges sur le terrain derrière l'école publique une aire de jeux par la société Quali City. Cette aire de jeux a la particularité d'être évolutive. Une table de pique-nique et un banc supplémentaire devraient être prochainement installés aux abords de l'aire de jeux.

Devant la réussite de cette opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider l'extension de l'aire de jeux avec la société Quali City pour un montant de 10 047 € HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 24 voix pour et 4 abstentions :

- de valider le tableau des subventions aux associations pour l'année 2017 comme suit :

Mme Goupil, Messieurs Bidault, Fauveau et Cosnard n'ont pas pris part au vote par souci de conflit d'intérêt étant donné qu'ils exercent respectivement des responsabilités dans certaines des associations concernées.

Subventions des communes de Bazouges sur le Loir et de Cré sur Loir						
ANNEE		2014	2015	2016	2017	
1	<u>Education Scolaire et Péri-scolaire</u>					Proposition
	APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	1836,00	0,00	2500,00	81 enfants 1377,00
	Assoc. Parents et Amis de l'école de Cré sur Loir	Publique	172,00	180,00	180,00	64 enfants 1088,00
	APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	782,00	765,00	595,00	40 enfants 680,00
	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G.CHAISSAC	Publique	200,00	2155,00	1883,00	200,00
	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique				200,00
	OGEC Organismes de gestion des écoles catholiques	Privé	20498,00	25350,33	27601,55	40 enfants 16000,00
	FAMILLES RURALES CLSH+Garderie	Bazouges	17939,22	12542,86	40816,70	15000,00
	FAMILLES RURALES CLSH+Garderie	Cré			2403,18	
	RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Bazouges	107,00	199,23	106,00	170,00
	RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Cré			63,60	
	Sous Total 1		41534,22	41192,42	76149,03	34715,00
2	<u>Associations Sportives</u>					
	AAPPMA LA GAULE (Pêche)	Bazouges	100,00	100,00		Pas de demande
	AAPPMA LA GAULE (Pêche)	Cré	93,00	93,00	80,00	
	CLUB DE LOISIRS (Gym)	Bazouges	300,00	150,00	150,00	150,00
	CLUB DE LOISIRS (Ping Pong)	Bazouges		150,00	150,00	150,00
	CLUB DE LOISIRS (Tennis)	Bazouges	500,00	500,00	500,00	Pas de demande
	SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	150,00	100,00	100,00	150,00
	SOCIETE DE BOULES DE FORT L'UNION	Bazouges		150,00		Pas de demande
	SOCIETE BOULES DE FORT L'UNION	Cré	172,00	172,00	172,00	172,00
	USBC	Bazouges	3400,00	3400,00	3400,00	3900,00
	USBC	Cré	457,00	500,00	500,00	
	Sous Total 2		5172,00	5315,00	5052,00	4522,00
3	<u>Associations culturelles et animations</u>					
	GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	140,00	140,00	140,00	160,00
	GENERATION MOUVEMENT	Cre	172,00	180,00	180,00	160,00
	ART ET CULTURE	Bazouges				Demande
	Association Cré&des liens (autres activités)	Cré			100,00	100,00
	Association Cré&des liens (Fête du village)	Cré			200,00	200,00
	CRAL Club Rural d'Animation et Loisirs	Cré		50,00	50,00	50,00
	Association Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	53,00	100,00	100,00	200,00
	COLLECTION DU LOIR (exposition)	Bazouges	150,00	100,00	100,00	100,00
	RECREATION (Broderie)	Bazouges		50,00		Pas de demande
	LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	85,00	85,00	85,00	80,00
	FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	150,00	150,00	150,00	150,00
	FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	341,00	380,00	380,00	380,00
	LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	280,00	280,00	280,00	280,00
	LES AMIS DU FER BLANC ET DE L'ART POPULAIRE (Mus)	Bazouges	250,00	250,00	250,00	150,00
	UNC AFN ET ACPG (Anciens Combattants)	Bazouges	750,00	350,00	300,00	200,00
	ACPG CATM (Anciens Combattants)	Cré	85,00	85,00	85,00	200,00
	CADVIL (Inondés du Loir)	Bazouges		50,00	50,00	50,00
	Sous Total 3		2456,00	2250,00	2450,00	2460,00
4	<u>Associations caritatives</u>					
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges	350,00	1 gratuité PS	1 gratuité PS	300,00
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Cré	172,00	172,00	172,00	
	ASSO DONS Du SANG	Bazouges	75,00	75,00	75,00	Pas de demande
	ASSO DONS Du SANG	Cré	118,00	110,00	110,00	
	CROIX ROUGE	Bazouges	110,00	110,00	110,00	110,00
	SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	110,00	110,00	110,00	Non
	TELETHON	Bazouges	175,00	175,00	175,00	100,00
	AGIR abcd	Cré				200,00
	Sous Total 4		1110,00	752,00	752,00	710,00
5	<u>Associations Cantonales</u>					
	COMICE AGRICOLE CANTONAL	Bazouges	400,00	400,00	400,00	782,00
	COMICE AGRICOLE CANTONAL	Cré	282,15	288,00	288,00	
	COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Bazouges	75,00	75,00	75,00	152,00
	COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Cré	78,00	77,00	77,00	

- **Renouvellement du bail avec le pizaiolo**

La Commune de Bazouges Cré sur Loir (*Bazouges sur le Loir*) a signé le 05 juin 2015 un bail commercial avec période de dérogation de 24 (vingt-quatre) mois avec M. Serelle, La Felicità pour la location du local situé place de la mairie (bâtiment attenant aux toilettes publiques) d'une surface d'environ 9 m², Bazouges sur le Loir - 72200 Bazouges Cré sur Loir pour une période allant du 15 juin 2015 au 14 juin 2017.

Afin de permettre à M. Serelle de poursuivre son activité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De Prolonger d'un an par voie d'avenant le bail dérogatoire conclu, pour aller jusqu'au 14 juin 2018, sans modifier les autres conditions du bail,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

- **Bail pour le local commercial 2 rue d'Anjou à Bazouges**

La commune a engagé des travaux de réhabilitation et d'extension d'un local commercial situé 2 rue d'Anjou à Bazouges sur le Loir dans l'objectif d'y accueillir la pharmacie. Ainsi seront attenantes la Maison Médicale et la pharmacie.

La réception des travaux devrait avoir lieu le mardi 23 mai. Ainsi M. Courtin, Pharmacie du Loir pourrait disposer des lieux à compter du mercredi 24 mai.

Il est donc nécessaire d'établir un bail commercial entre la Commune de Bazouges Cré sur Loir et la SARL Pharmacie du Loir, M. Courtin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le bail commercial entre la commune de Bazouges Cré sur Loir en tant que bailleur et la SARL Pharmacie du Loir en tant que preneur selon les conditions ci-dessous exposées :**
 - **durée du bail commercial de 9 ans à compter du 24 mai 2017,**
 - **loyer mensuel de 1000 € HT, avec révision par période triennale,**
 - **un dépôt de garantie de 1000 €,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Le paiement des loyers sera effectif à compter du 1^{er} juin 2017 (et non du 24 mai)

• **Adhésion à l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART)**

L'adhésion à l'ATESART permettra de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets portés par la commune, et en particulier pour la réalisation du projet de voie douce entre les deux centres bourgs.

Le conseil municipal de Bazouges Cré sur Loir,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- DE PRENDRE ACTE des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement,
- D'APPROUVER la prise de participation de la commune de Bazouges Cré sur Loir au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,
- D'APPROUVER en conséquence l'acquisition de 3 action(s) d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 150 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- D'INSCRIRE à cet effet au budget de la commune **chapitre 26 article 261** la somme de 150 €, montant de cette participation,
- DE DÉSIGNER **Monsieur Michel LANDELLE** afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- DE DÉSIGNER **Monsieur Dominique COSNARD** afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,
- D'AUTORISER son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- D'AUTORISER son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,
- DE DONNER tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'action(s) et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

• **Décision Modificative N°1 pour adhésion à l'ATESART, chapitre 26**

Afin de pouvoir régler les actions concernant l'adhésion à l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la Décision Modificative n°1 du budget général comme suit :

DEPENSES :

- **Chapitre 26, article 261 :** + 150 €
- **Chapitre 022, article 022 dépenses imprévues :** - 150 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

• **Prolongation d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3,1°

Considérant que l'agent a assuré le poste d'accueil en contrat à durée déterminée de 6 mois pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 mai 2017.

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat pour une durée déterminée du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 – Décide de prolonger le contrat pour accroissement temporaire d'activité sur un emploi non permanent, en qualité d'adjoint administratif,

Article 2 – L'agent exercera ses fonctions à temps non complet, à raison de 28 h / hebdomadaire à l'Accueil de la Mairie, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2017.

Article 3 - Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du 1^{er} grade de recrutement de catégorie C.

Article 4 - Un contrat de travail sera établi pour la période concernée.

Article 5 - Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et documents à intervenir.

Article 6 – Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

• **Demande de subvention Agence de l'Eau et Département pour assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la station d'épuration de BAZOUGES SUR LE LOIR est régulièrement en saturation hydraulique et présente des ouvrages de traitement vétustes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet établi par le maître d'œuvre de l'opération, la société SAFEGE Ingénieurs Conseils.

Les travaux concernent :

- la construction d'un bassin tampon sur le site de l'actuelle station d'épuration ;
- la construction d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 900 E.H. ;
- le déplacement du poste de refoulement du Château ;

BAZOUGES CRE SUR LOIR

- la réhabilitation du poste de refoulement du camping ;
- le remplacement des réseaux de collecte des eaux usées dans le secteur du Petit Louvre et du passage Claude Monet ;
- la réhabilitation de plusieurs tronçons de réseaux par chemisage continu.

Ce programme de travaux est estimé à un montant de 1 034 800,00 € Hors Taxes (incluant travaux et frais annexes de l'opération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux qui a été présenté ;
- **DE DECIDER** d'inscrire cette opération sur le budget de 2017 ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Sarthe et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une aide financière au taux le plus élevé possible et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous avec autorisation de préfinancement des travaux et études préalables ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL STATION D'ASSAINISSEMENT ET REHABILITATION RESEAUX ET POSTES DE REFOULEMENT			
Dépenses :			
Construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 900 E.H.			736 800,00 €
FRAIS ANNEXES			
	Maîtrise d'œuvre		50 300,00 €
	Topographie/Bornage		5 000,00 €
	Etude géotechnique		7 500,00 €
	Contrôle technique		3 500,00 €
	Coordination SPS		2 500,00 €
	Diagnostic amiante et plomb		1 000,00 €
	Acquisition foncière		15 000,00 €
	Divers		15 000,00 €
TRAVAUX			
	Préparation du chantier		15 000,00 €
	Prétraitements		12 000,00 €
	Bassin tampon		144 000,00 €
	Système d'alimentation du premier étage		17 000,00 €
	Système de relevage et d'alimentation du deuxième étage		35 000,00 €
	Constitution des filtres		233 000,00 €
	Canal de comptage aval		3 000,00 €
	Traitement tertiaire (noues d'infiltration)		8 000,00 €
	Canalisations intérieures au site		29 000,00 €
	Local d'exploitation		17 000,00 €
	Electricité / Automatismes		21 000,00 €
	Aménagement interne de la station		78 000,00 €
	Démolition de l'ancienne station		15 000,00 €
	Travaux conclusifs		10 000,00 €
Réhabilitation des réseaux et postes de refoulement			298 000,00 €
FRAIS ANNEXES			
	Maîtrise d'œuvre		21 600,00 €
	Contrôles externes		3 000,00 €
TRAVAUX			
	Poste de refoulement du château		70 000,00 €
	Poste de refoulement du camping		16 500,00 €
	Réseaux rue du Petit Louvre et passage Claude Monet		170 000,00 €
	Chemisage continu		16 900,00 €
TOTAL			1 034 800,00 €
Recettes :			
	Agence de l'Eau	60%	620 880,00 €
	Département	15%	155 220,00 €
	Autofinancement	20%	258 700,00 €
TOTAL			1 034 800,00 €

• **Gardiennage des Eglises communales**

Les circulaires du Ministère de l'Intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,2 % depuis la dernière circulaire en date du 30 mai 2016, l'application de la règle de calcul habituelle conduit donc à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2017 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Les Conseillers Municipaux peuvent revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds (soit maxi 120,97 €).

Ainsi considérant la note ministérielle relative à l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'attribuer au prêtre, non résidant sur la commune, chargé du gardiennage de l'église, la somme annuelle de 120,97 € à compter de 2017 par église (Eglise St-Martin de Cré, Eglise St-Aubin de Bazouges),**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette réalisation.**

• **Demande DETR pour rénovation salle polyvalente de Bazouges sur le Loir - MODIFICATIF**

Suite à une erreur technique (erreur montant subventionnable Fonds de concours) sur le tableau de demande de subvention passé en conseil le 30 mars dernier, il est nécessaire de rectifier la délibération comme suit :

La salle polyvalente de Bazouges sur le Loir construite en 1986 comprend deux salles attenantes. Une petite salle d'une capacité de 50 personnes et une grande salle d'une capacité de 300 places assises. Ces deux salles sont très souvent utilisées par le tissu associatif local et pour de la location aux particuliers.

Objet de l'opération

Rénovation intérieure et extérieure de la salle polyvalente de Bazouges sur Loir – 72200
BAZOUGES CRE SUR LOIR

Coût prévisionnel global

Total des dépenses subventionnables H.T. :

le coût des dépenses H.T. est estimée à : 30 256,50 € HT

- peinture : 9938.38 € HT
- Plafond grande salle : 14 379.20 € HT
- Plafond petite salle : 1701,00 € HT
- Toiture petite salle : 4237,92 € HT

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
DETR	30 256,50 €	30%	9 076,95 €	
Fonds de Concours CCPF	30 256,50 €	35%	10 589,78 €	
Reste à charge commune	30 256,50 €	35%	10 589,78 €	
TOTAL	30 256,50 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider ce projet,
- de faire une demande de DETR pour cette opération, et une demande de fonds de concours,
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

Avenant au marché de travaux du local commercial 2 rue d'Anjou

ENTREPRISE	DEVIS H.T	Estimation	DEVIS	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3 EN MOINS VALUE
		H.T €	H.T €	H.T €	H.T €	
LOT 1 : Démolition, terrassement, gros oeuvre, ravalement		45 000,00 €		démolition plancher R1	démolition plancher R2	
NOUCHET	56 936,87 €		56 936,87 €	3 989,45 €	1 508,77 €	
LOT 2 : Charpente		2 500,00 €			escalier escamotable et solivage	
LEBAILLY	4 417,51 €		4 417,51 €		530,10 €	
LOT 3 : Couverture, zinguerie, étanchéité		14 000,00 €				
LEBAILLY	7 582,16 €		7 582,16 €			
LOT 4 : Menuiseries ext. Alu-Pvc, volets, fermetures		30 000,00 €				
V. DELAUNAY	32 767,59 €		32 767,59 €			
LOT 5 : Cloisons sèches, isolation et lot 11 : Faux Plafonds		20 000,00 €			plafond et cloison coupe feu	
CHASLE - Lot 5	11 989,83 €		11 989,83 €		3 057,04 €	
COMISO - Lot 11	2 897,60 €		2 897,60 €			
LOT 6 : Menuiseries extérieure et intérieures bois		8 000,00 €				Barrières de sécurité
V. DELAUNAY	8 232,41 €		8 232,41 €			-2 673,30 €
LOT 8 : Electricité, chauffage élec. VMC		22 000,00 €				
COULON	18 437,14 €		18 437,14 €			
LOT 7 : Plomberie, sanitaire		4 500,00 €			meuble vasque	
ANVOLIA	5 124,26 €		5 124,26 €		693,85 €	
LOT 9 : Climatisation réversible		10 500,00 €		cassette clim		
ANVOLIA	7 875,74 €		7 875,74 €	668,42 €		
LOT 10 : Carrelage		19 000,00 €				
PINEAU	14 726,00 €		14 726,00 €			
LOT 12 : Peinture		15 000,00 €			tapis baie, sol labo...	
CHASLE	7 458,50 €		7 458,50 €		941,45 €	
		Estimation	DEVIS	TOTAL avec Avenants 1	TOTAL avec Avenants 1+2	TOTAL avec Avenants 1+2+3+4
		190 500,00 €	178 445,61 €	183 103,48 €	189 834,69 €	187 161,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les avenants de travaux au marché de réhabilitation et extension du local commercial au 2 rue d'Anjou selon le tableau ci-dessus,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

- **Tarif récupération d'animaux errants sur la commune**

DIVAGATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose les problèmes que posent les animaux errants, d'abord pour les dangers qu'ils présentent pour les gens, la circulation puis les dégâts occasionnés sur les sacs poubelle et enfin pour les coûts qu'ils entraînent à l'encontre de la commune lorsqu'ils doivent être nourris, surveillés et soignés (éventuellement par le vétérinaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 27 voix pour et 1 abstention :

- De faire payer 80 €uros (nourriture comprise) à la prise en charge de l'animal,
- De facturer un supplément de 5 €uros/nuit. Les frais engagés (vétérinaire, transport,...) seront, en coût réel, à la charge du propriétaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Cette décision est applicable dès le 05 mai 2017.

- **Avis à donner sur le projet de carrière des Rairies**

Le 10 avril vous avez reçu un mail avec des éléments sur le projet de carrières au Rairies (l'arrêté de la Préfecture sur l'enquête préalable à autorisation ainsi que le résumé du projet).

Une enquête publique est en cours à la mairie des Rairies du 18 avril au 19 mai concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière à Chalou, commune des Rairies.

En effet, la commune de Bazouges Cré sur Loir est concernée par le rayon d'affichage de 3 km, ainsi la commune de Bazouges Cré sur Loir doit donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graves par la société des carrières de Seiches au lieu-dit « Chalou » sur la commune **des Rairies (49)**.

Le Conseil Municipal fait à la demande d'exploitation d'une carrière de sables et de graves par la société des carrières de seiches au lieu-dit « Chalou » sur la commune des Rairies les observations et réserves suivantes :

1. La future carrière de Chalou est située à une très faible distance du Loir et jouxte le périmètre de protection de la prise d'eau de Durtal. Cette proximité nous semble inquiétante en cas de pollution accidentelle du chantier et entraîne un aléa supplémentaire pour l'adduction en eau potable de la commune de Durtal.
2. Il est prévu que des "matériaux inertes" soient utilisés pour combler l'excavation. Il semble important d'établir un cahier des charges très précis des matériaux utilisés, et qu'une étude soit diligentée sur la dégradation de ces matériaux dans le temps et dans un environnement obligatoirement humide.

Pour autant que l'exploitant tienne compte de ces observations et réserves, le conseil municipal donne un avis favorable à l'exploitation de ladite carrière. »

2 – INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **Point de Dominique Cosnard sur les travaux concernant la commune de Bazouges :**
 - A refaire mal façon- trottoir allée centrale du parking place de l'école, et trottoir rue de la poste côté gauche après la sortie du lot à refaire (prévu semaine 20 à confirmer) HRC
 - Le marquage au sol de la place de l'école et rue de la poste prévu début juin (com com)

- La mise en place du sens unique route du cimetière prévu début juin (com com)
 - Allée grand chêne pour parking (pose de l'éclairage au sol semaine prochaine société SOGECO) pose du revêtement en sable stabilisé prévu semaine 20 (HRC)
 - Trottoir pharmacie en sable rose stabilisé programmé semaine 20 par HRC
-
- **Visuel des panneaux d'entrée d'agglomération, installation avant l'été, budget CCPF fonctionnement.**
 - **Inauguration bi-cross, chemin pédestre, date à fixer**
 - **Cérémonie du 8 mai**
 - **Fêtes et animations (calendrier : feu artifice Bazouges 22 juillet, fête de Cré le 9 juillet)**
 - **Pour information à Bazouges, dans le cadre du contrat d'affermage avec veolia, une 50^{aine} d'habitations vont bénéficier d'un contrôle de conformité assainissement (quartier rue du 11 novembre et rte de la Chapelle d'Aligné pour cette année).**
 - **Défibrillateurs (devis : environ 2000 €/l'unité + entretien annuel à prévoir), poser question au Dr Roger ?**
 - **Date prochain BUREAU : jeudi 18 mai 20h30 – Salle des associations de Cré**